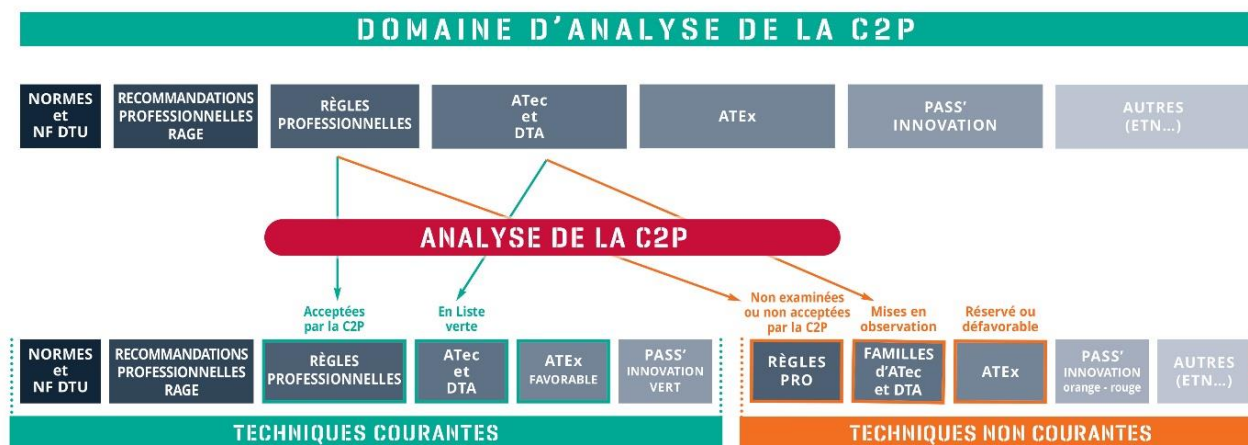


C2P : Commission Prévention Produits de l'AQC (Agence Qualité Construction).

Techniques courantes : prises en compte et assurées par la décennale.

Techniques non courantes : doivent faire l'objet d'une déclaration visant à obtenir une extension de garantie auprès de l'assureur.



(Photo C2P)